

MAIRIE
DE
**St-Léger-sur-
Roanne**

LOIRE
42155

Téléphone : 04.77.66.86.72

ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA COMMUNE
de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3,

VU le Code de la Route, notamment son article R 37.1,

VU le Code Pénal, notamment son article R 610.5,

VU la demande de l'entreprise POTAIN, représentée par Monsieur Thomas REVOLLIER, en date du 07 novembre 2024, pour des travaux (branchement d'un coffret électrique),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux au 399 grande Rue.

Objet :

**RÉGLEMENTATION
PROVISOIRE DE LA
CIRCULATION :**

*Empiètement sur chaussée
Circulation alternée par
panneaux*

399 Grande Rue (VC8)

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Durant la période de l'exécution des travaux (**du 18 au 25 novembre 2024**) sur la voie communale n°8, au 399 Grande Rue, la circulation sera réglementée avec une restriction de chaussée (empiètement sur chaussée) et sera alternée par panneaux.

Les restrictions suivantes seront instituées :

- Interdiction de stationner
- Interdiction de dépasser
- Vitesse limitée à 30 km/heure

L'intervention se fera sur ½ journée sur la période déterminée.

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur sera tenu de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité, la signalisation diurne et nocturne appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Renaison, Madame le Maire de Saint Léger-Sur-Roanne, et l'Entreprise POTAIN, sont chargés de l'exécution de présent arrêté.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 12 novembre 2024

Le Maire,

Marie-Christine BRAVO

